

Bushnell®

LASER RANGEFINDER

rev060623

Thank you for purchasing your new Bushnell® laser rangefinder. A complete instruction manual is available at www.bushnell.com. The manual includes the warranty coverage terms and repair contact information. Be sure to register your product at www.bushnell.com.

For further questions or additional information please contact:

Bushnell Outdoor Products
9200 Cody, Overland Park, Kansas 66214
(800) 423-3537 www.bushnell.com

**CLASS 3R LASER PRODUCT INVISIBLE LASER
RADIATION AVOID DIRECT EYE EXPOSURE**
Complies with FDA performance standards for laser products except for conformance with IEC 60825-1:2014 and EN 60825-1:2014+A11:2021



Caution: There are no user controls, adjustments or procedures. Performance of procedures other than those specified herein may result in access to invisible laser light.

FCC Statement

This device complies with part 15 of the FCC Rules. Operation is subject to the following two conditions: (1) This device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to Part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off and on, the user is encouraged to try to correct the interference by one or more of the following measures:

- Reorient or relocate the receiving antenna.
- Increase the separation between the equipment and receiver.
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected.
- Consult the dealer or an experienced radio/TV technician for help.

Shielded interface cable must be used with the equipment in order to comply with the limits for a digital device pursuant to Subpart B of Part 15 of FCC Rules. Specifications and designs are subject to change without any notice or obligation on the part of the manufacturer.

Important Note: Radiation Exposure Statement

This equipment complies with FCC radiation exposure limits set forth for an uncontrolled environment. This equipment should be installed and operated with minimum distance 0cm between the radiator and your body. This transmitter must not be co-located or operating in conjunction with any other antenna or transmitter.

Warning: Change or modifications not expressly approved by the party responsible for compliance could void the user's authority to operate the equipment.

This device contains license-exempt transmitter(s)/receiver(s) that comply with Innovation, Science and Economic Development Canada's license-exempt RSS(s). Operation is subject to the following two conditions:

- (1) This device may not cause interference.
- (2) This device must accept any interference, including interference that may cause undesired operation of the device.

Disposal of Electric and Electronic Equipment

(Applicable in the EU and other European countries with separate collection systems)

This equipment contains electric and/or electronic parts and must therefore not be disposed of as normal household waste. Instead, it should be disposed at the respective collection points for recycling provided by the communities. For you, this is free of charge. If the equipment contains exchangeable (rechargeable) batteries, these too must be removed before and, if necessary, in turn be disposed of according to the relevant regulations (see also the respective comments in this unit's instructions).

Further information about the subject is available at your community administration, your local waste collection company, or in the store where you purchased this equipment.



FRANÇAIS

Merci d'avoir acheté votre nouvelle télémètre laser Bushnell®. Un manuel d'instructions complet est disponible sur www.bushnell.com. Le manuel contient les termes de la garantie et les coordonnées de réparation. Assurez-vous d'enregistrer votre produit sur www.bushnell.com.

Pour d'autres questions ou informations supplémentaires s'il vous plaît contacter:

Bushnell Outdoor Products
9200 Cody, Overland Park, Kansas 66214
(800) 423-3537 www.bushnell.com

**PRODUIT LASER DE CLASSE 3R RADIATION LASER
INVISIBLE ÉVITER L'EXPOSITION DIRECTE AUX YEUX**
Conforme à la norme de performance de la FDA pour les produits laser, avec les exceptions conformité avec IEC 60825-1:2014 et EN 60825-1:2014+A11:2021



Attention : il n'existe pas de contrôles, ajustements ou procédures destinés à l'utilisateur. L'exécution de procédures autres que celles spécifiées ici peut entraîner l'exposition à une lumière laser invisible.

Déclaration de conformité FCC

Cet appareil est conforme aux dispositions de la section 15 des règles de la FCC. Son fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes : (1) cet appareil ne doit pas provoquer d'interférences préjudiciables, et (2) il doit tolérer les interférences reçues, y compris celles susceptibles de provoquer un fonctionnement non désiré.

Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites imposées aux appareils numériques de la classe B, en vertu de la partie 15 des règles de la FCC. Ces limites sont conçues pour assurer une protection suffisante contre les interférences nuisibles dans les installations résidentielles. Cet équipement génère, utilise et peut dégager de l'énergie de radiofréquence et, s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux instructions du fabricant, provoquer des interférences préjudiciables aux communications radio. Il n'existe toutefois aucune garantie qu'un équipement particulier ne souffrira pas d'interférences. Si cet équipement entraîne des interférences préjudiciables à la réception des émissions radio ou de télévision, identifiables en mettant l'appareil hors tension, puis sous tension, il est recommandé que l'utilisateur tente de résoudre ce problème au moyen d'une ou plusieurs des mesures suivantes :

- en orientant l'antenne réceptrice différemment ou en la déplaçant
- en éloignant l'appareil du poste récepteur
- en branchant l'appareil et le récepteur sur des circuits d'alimentation différents
- en obtenant de l'aide auprès du revendeur ou d'un technicien radio/TV expérimenté

Un câble d'interface blindé doit être utilisé avec l'équipement afin de respecter les limites d'un appareil numérique conformément à la sous-section B de la section 15 des règles de la FCC. Les spécifications et la conception peuvent être modifiées sans préavis ni obligation de la part du fabricant.

Avvertissement : Tout changement ou modification n'ayant pas été expressément approuvé(e) par la partie responsable de la conformité pourrait annuler l'autorité de l'utilisateur à utiliser ce dispositif.

Cet appareil contient un/des émetteur(s)/récepteur(s) sans licence conforme(s) au(x) norme(s) RSS sans licence d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Son fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes :

- (1) cet appareil ne peut causer d'interférences nuisibles et
- (2) cet appareil doit accepter toute interférence reçue, notamment les interférences susceptibles d'occasionner son fonctionnement indésirable.

Traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (En vigueur dans l'Union européenne et autres pays européens ayant des systèmes de collecte des déchets séparés)

Cet équipement contient des composants électriques et/ou électroniques et par conséquent ne doit pas être éliminé en fin de vie avec les autres déchets ménagers. Vous devez au contraire vous débarrasser de ce produit afin qu'il soit recyclé aux points de collecte respectifs fournis par les communautés locales. Pour vous, ceci est sans frais.

Si l'équipement contient des piles amovibles (rechargeables), celles-ci doivent également être retirées de l'équipement et, si nécessaire, être éliminées à leur tour conformément aux règlements en vigueur (voir également les commentaires respectifs dans la notice d'utilisation de ce produit).

De plus amples renseignements à ce sujet sont disponibles auprès de votre mairie, votre compagnie de ramassage d'ordures locale, ou dans le magasin où vous avez acheté cet équipement.



